



## Sanction disciplinaire reçue pendant un congé de longue maladie

Par **basketpassion**, le **06/02/2012** à **22:37**

Bonjour,  
Je suis fonctionnaire à La Poste, actuellement en arrêt de travail depuis le 5 mai suite à une tentative de suicide sur le lieu de travail (parcking dans l'enceinte de mon entreprise)  
Je suis passé depuis 2 mois en Congé Longue Maladie, pour une durée de 3 mois qui sera sans doute reconduite suite à une nouvelle expertise faite il y a 15 jours (je suis en très lourde dépression)  
J'ai reçu ce jour 6 février 2012 par lettre recommandée AR une sanction disciplinaire qui démarre aujourd'hui :  
- exclusion temporaire de travail de 2 semaines à laquelle s'ajoute 20 mois et demi de sursis révoqué.  
Pendant mon Congé Longue Maladie qui est en cours, qui sera reconduit prochainement, pouvais-je recevoir une sanction disciplinaire ???  
Est ce légal ?  
J'ai possibilité de faire un recours auprès du T.A de ma région et auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, que je ferai.  
Pouvez vous svp m'aider? Je suis complètement perdu !!!  
Merci

Par **pat76**, le **07/02/2012** à **16:10**

Bonjour  
Quelle est la raison de la sanction?